Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 035-213503642-20260128-07_01_2026-DE

Noyal-Châtillon-sur-Seiche, le mercredi 28 janvier 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 28 JANVIER 2026

Le mercredi vingt-huit janvier deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Noyal-Châtillon-sur-Seiche se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, le jeudi vingt-deux janvier conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 29 membres.

Nombre de conseillers en Exercice : 29	Nombre d'abstentions : 0
Nombre de conseillers présents : 24	Nombre de votants : 27
Nombre de procurations : 3	Nombre de votes pour : 27
	Nombre de votes contre : 0

Étaient présents :

M. GUÉRET Sébastien, Mme LE BOULER Valérie, M. MORVAN Arnaud, Mme LAMART Dominique, M. BODIN Gilles, Mme NEDJAR Nadia, M. LAMBALLAIS Antoine, Mme PRONIER Valériane, M. NICOLLE Henri, Mme SERRE Muriel, Mme CLOAREC Béatrice, M. CHENAIS Anthony, M. DE BEL AIR Gilles, M. BOUVET Gaëtan, Mme BLANCHARD Agnès, Mme BOZEC Nolwenn, M. BOURTOURAULT Michel, M. RIVOAL Jacques, M. RAVEL Claude, Mme FLORET Karine, Mme CÖENT Annie, Mme FONTENAY Julie, M. MENEUST Philippe, M. DELINOTTE Thibault.

Absents Excusés :

M. JULIEN Loïc procuration à M. MORVAN Arnaud, Mme LESAGE Catherine procuration à M. GUÉRET Sébastien, M. BELLANGER Rodolphe procuration à Mme CÖENT Annie, M. CHAHID Mohamed M. GUETTE Christian.

Mme Nolwenn BOZEC a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du 22 janvier 2026 et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies et le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2025 est lu et arrêté.

07_01_2026 – URBANISME – DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE – CONVENTION DE PRESTATIONS DE CONSEIL EN ARCHITECTURE URBANISME ET PAYSAGE AVEC LE DEPARTEMENT – AVENANT DE RECONDUCTION

Monsieur Arnaud MORVAN, adjoint délégué à l'Urbanisme, expose au Conseil Municipal que le Conseil en Architecture et Urbanisme du Département d'Ille et Vilaine a pour objectif d'assurer un conseil architectural de qualité en faveur des particuliers et des collectivités.

Pour sa part, la commune de Noyal-Châtillon fait appel à cette prestation du CAU35 depuis 2006 (DCM 171-10-2006) et est lieu de permanences depuis 2020.
Les collectivités adhérentes s'engagent à participer financièrement pour un montant forfaitaire de 65 € par vacation (une vacation correspondant à 3 rendez-vous).

La dernière convention signée entre le Département et la commune couvrait la période 2023 – 2025.
L'année 2026 s'annonçant fortement marquée par les élections municipales, le Département propose un avenant aux conventions déjà établies pour une durée d'un an. Cet avenant sera soumis à la commission permanente du 26 janvier et modifie seulement la date de fin des conventions, le reste du document reste inchangé.

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 035-213503642-20260128-07_01_2026-DE

- **Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur l'Adjoint à l'Urbanisme à signer ledit avenant, couvrant l'année 2026.**

ANNEXE N°6 – PROJET D'AVENANT CAU35

- **Délibération approuvée à l'unanimité**

Pour extrait conforme,

Le Maire, Sébastien Guéret

